

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
COMMUNE DE MONTBOLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N° 15 / 2026

Convocation en date du 16 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : 9

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence de Mme MACABIES Marie-José, nouveau Maire.

A la Mairie de Montbolo

Présents : M. BELLIER Éloi, Mme BELLIER Marie-Émmanuelle, Mme CAYRE Joëlle, Mme GAYTON Manon, Mme MACABIES Marie-José, Mme MARTIN Stéphanie, M. MOLINEZ Fabrice, M. SABARD Mathieu, M. VÉZIAT Éric

Procurations : M. LANEZ Aymeric à Mme MACABIES Marie-José

Absent(s) : Mme SINTES Trinidad remet un courrier de démission après l'élection du Maire ce 20 mars 2026

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des délégués au Syndicat du Secteur d'Intervention Prioritaire (SIP) des Aspres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal SIP des Aspres ;

Vu l'article 6 des statuts du syndicat intercommunal ;

Considérant la nécessité de représenter la commune au sein du SIP des Aspres ;

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de procéder par vote selon les modalités du scrutin public à la majorité absolue, à l'élection de **2 délégué(e)s titulaires** pour représenter la commune au sein du Syndicat du Secteur d'Intervention Prioritaire (SIP) des Aspres.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Sont ainsi déclarés élus à l'unanimités des membres présents :

- **Mme Marie-José MACABIES (Maire),**
- **Mme Éloi BELLIER (1^{er} adjoint),**

Afin de représenter la commune au sein du Syndicat du Secteur d'Intervention Prioritaire (SIP) des Aspres.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, à Montbolo, le 23 mars 2026.

Le Maire,
Marie-José MACABIES,

The image shows the official seal of the Municipality of Montbolo, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Macabies'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, ou contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr